

**COMMUNE DE DOMANCY**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

**DELIBERATION DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de septembre à dix-sept heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de DOMANCY, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 25 août 2022

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Marie-Paule MOULIN, Pascale DEDIEU, Alain LIONS, Monique REVENAZ, Evelyne CHALLAMEL, Sylvie TELLIER

**ABSENT EXCUSE** : Madame Natacha JACQUEMET, Monsieur Christian SEGUIN

**ABSENT** : Monsieur Alain CRETTEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie-Paule MOULIN

**Délibération n°** : DEL 2022 06

**OBJET** : FINANCES - BUDGET CCAS - Décision modificative n°1

**Rapporteur** : Madame Fabienne PEDERIVA

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget du CCAS, adopté le 03 mars 2022,
- Considérant qu'il convient de réajuster certains crédits par rapport aux projets du CCAS

Cpte	Imputation	Augmentation des dépenses	Diminution des recettes
6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 000 €	
6251	Voyages et déplacements	+ 10 000 €	
7474	Communes		-14 000 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+ 1 4000 €</b>	<b>- 14 000 €</b>

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,
- Sept pour, une abstention (M. Alain LIONS)
- **ADOpte la MODIFICATION BUDGÉTAIRE n° 1 du budget du CCAS,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Président,  
Serge REVENAZ



La Secrétaire  
Marie-Paule MOULIN

